

Un vieux compte de la Chatellenie de Gruyères (1409-1411)

Autor(en): **Ducrest, Fr.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UN VIEUX COMPTE DE LA CHATELLENIE DE GRUYÈRES (1409—1411),

par FR. DUCREST.

J'ai retrouvé ce vieux compte, avec le fragment de la chanson de geste dite « *Garin le Loherain* » publié dans les *Annales* de 1914, et quelques autres documents originaux, dans les papiers de la succession du notaire et ancien conseiller J.-J. Combaz de Montbovon, l'auteur, on le sait, de la première *Histoire du canton de Fribourg*.¹ D'où provenait-il ? Je l'ignore. Combaz, dans un de ses nombreux cahiers de notes, l'a dépouillé et étudié, mais, pour n'avoir pas su en lire ou comprendre plusieurs passages, la traduction qu'il en a donnée est en plusieurs points fautive ou incomplète. Hisely a connu et utilisé cette traduction pour son *Introduction à l'histoire du comté de Gruyère*,² en particulier pour le chapitre relatif aux redevances que le comte percevait de ses sujets, mais la nomenclature qu'il donne de ces prestations n'est ni suffisamment détaillée ni aussi complète que celle du document ci-dessus,³ qui est le premier compte de châtellenie gruyérienne compulsé et publié jusqu'à ce jour.

En parcourant la longue liste qu'il donne des dépenses, il est manifeste que, déjà au début du XV^e siècle, soit près de 150 ans avant la débâcle finale de 1555, les comtes de Gruyère étaient déjà plongés dans les dettes jusqu'au cou. Cette constatation serait plus évidente encore si nous connaissions l'état des recettes et des dé-

¹ J'ai résumé sa biographie et donné la liste de ses principales publications dans les *Annales*, 1914, p. 108.

² Mém. et Doc. Soc. d'hist. Suisse rom. (M. D. R.) t. IX.

³ Thorin, *Notice sur Villars-sous-Mont*, en parle à la page 48, d'après le manuscrit Combaz, mais il ne lui consacre que quatre lignes.

penses des quatre autres châtelainies de l'ancien comté. Mais la plupart de ces cahiers de comptes paraissent être perdus.¹

La châtelainie de Gruyères, qui va nous occuper, était constituée, vers 1400, par les six communes de Montbovon, Neirivue, Villars-sous-Mont, Enney, Estavanens et Gruyères (avec les hameaux d'Epagny et de Pringy), bref, par une grande partie du territoire qui fut appelé plus tard l'*Intyamon* (*Intra montes*). Albeuve dépendait, depuis le commencement du XIII^e siècle, du chapitre de l'église cathédrale de Lausanne; Grandvillard et Lessoc, de la châtelainie de Montsalvens.

D'après Hisely, le châtelain était généralement un gentilhomme du pays; on n'aurait pas souffert, pas plus que chez les Waldstätten, de « juges étrangers ». C'est ainsi que nous voyons cet office rempli souvent par des vassaux ou des familiers du comte, tels que les de Cléry, de Saint-Germain, de Corbières, d'Ursins, de Vuisternens, etc.; quelquefois, il était confié, non à un représentant de famille noble, mais à un paysan de bonne renommée, à un notable de paroisse, clerc ou notaire, qui jouissait de l'estime de ses concitoyens, tels les Favrod à Château d'Oex, les Hauswirth ou les Baumer à Gessenay; ce n'étaient que de simples hommes libres, que leur charge de châtelain devait cependant élever bientôt au rang de la noblesse inférieure. Il n'était même point rare de voir paraître à ce poste des personnages auxquels le comte avait dû emprunter de l'argent. C'était pour le débiteur un moyen de récompenser son créancier du service rendu, et en même temps de le rembourser en lui remettant, en tout ou en partie, les revenus de la châtelainie qui lui avait été attribuée.

Le châtelain avait d'abord, la garde du château; ensuite il présidait la justice, instruisait le procès, prononçait la sentence et la faisait exécuter; il était encore, lorsque le comte sonnait l'appel aux armes, chef militaire. En outre, et c'était même, semblait-il, sa principale fonction, il était receveur soit percepteur des redevances et des droits des sujets. Le jour de son installation, le comte lui remettait le

¹ Ces châtelainies étaient: *a*) celle du Vanel, comprenant toute la contrée de Gstaad, Gessenay et Rougemont; *b*) celle de Château-d'Œx, comprenant le bourg de ce nom et Rossinière; *c*) celle de Montsalvens, comprenant la place forte de ce nom, Crésuz, Broc, Grandvillard et Lessoc; *d*) celle de Corbières, comprenant les trois seigneuries de Corbières, Charmey et Bellegarde; enfin, *e*) celle de la Tour-de-Trême, avec ce bourg et Le-Pâquier.

bâton de justice ; en recevant l'insigne de sa dignité, le châtelain devait jurer d'exercer son office loyalement et de ne pas abuser du pouvoir qui lui était conféré. La durée de ses fonctions était variable et laissée à la discrétion du comte ; à l'expiration de son terme, il devait remettre à son seigneur le bâton de justice et rendre compte de son administration en jurant sur les Saints Evangiles qu'il avait exercé sa charge avec fidélité et loyauté. Il présentait ensuite l'état financier de sa circonscription aux auditeurs des comptes ; ceux-ci l'examinaient, l'approuvaient et le signaient. ¹

Le châtelain qui paraît ici à Gruyères, entre les années 1409 et 1411, appartient à une famille noble, riche et considérée de Corbières et s'appelle Richard Souteir (*Souterii*). Donzel, avec son père Jean, aussi donzel, qui avait été châtelain de Corbières en 1390-1391 pour le comte de la Savoie, il avait fondé, dans la chapelle de ce bourg, l'autel de St-Nicolas, St-Antoine et Ste-Marguerite. La famille possédait un fief dit *fief Souteir* ;² elle habitait le quartier de l'ancien château de Corbières, dans le voisinage de la cure. ³

La Gruyère avait alors pour souverain le comte Antoine. C'était un jeune adolescent d'à peine quatorze ans qui avait succédé, en 1403, à son grand-père le comte Rodolphe IV. « Le long règne de Rodolphe IV, dit Hisely, ⁴ fut peu glorieux pour la Gruyère. Ce souverain ne se distingua par aucune action qui lui eût valu la réputation d'un vaillant homme de guerre, d'un administrateur habile, d'un prudent économiste et d'un promoteur intelligent des libertés publiques et de la prospérité de ses états. Il est vrai qu'il vécut dans des circonstances difficiles, au déclin de la féodalité. Il avait hérité peu de biens ; il recourut lui-même sans cesse à des aliénations de

¹ Hisely, *Introduction*, p. 379.

² N. Peissard, *Histoire de la seigneurie de Corbières*, dans *Archives Soc. d'hist. de Fribourg*, IX, 527.

³ En 1397, le 31 août, Jean Souteir, donzel, résidant à Corbières, engage ses biens avec ceux du donzel Pierre de Cléry, à Gruyères, de Jean Cléry marchand, bourgeois de Fribourg, et de Nicolas de Par, dit Quota, tailleur, aussi à Fribourg, pour hypothéquer en faveur de deux bourgeois de Gruyères un cens à payer à Guillaume Felga, commandeur de la commanderie de St-Jean. Voir Hisely, *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, dans *Mém. et Doc. Soc. d'hist. Suisse romande*, XXII, 532.

⁴ Hisely, *Histoire du comté de Gruyère*, *Mém. et Doc. Suisse romande*, X, p. 402.

rentes ou à des emprunts ; il laissa sa maison dans la situation pécuniaire d'une personne qui a plus de dettes que de rentes ; il descendit dans la tombe sans laisser de regrets. »

Rodolphe IV avait eu de sa première femme Marguerite Alamandi deux enfants, Rodolphe et Marie, et de la seconde, Marguerite de Grandson, un seul, François. Mais aucun des trois enfants ne survécut au père ; Marie, épouse de François d'Oron, ne vivait plus en 1383 ; François, seigneur d'Oron, n'eut pas de postérité. Quant à l'aîné, Rodolphe, appelé quelquefois *le jeune comte*, il ne régna jamais sur le comté ; il était seigneur de Montsalvens et d'Aubonne et héritier présomptif de la couronne, mais il ne vécut pas assez longtemps pour en ceindre son front. Il répandit de l'éclat sur la maison de Gruyère, acquit un beau renom de guerrier en combattant en France contre l'Angleterre pendant la guerre de Cent-ans, fut honoré de la confiance du comte de Savoie son suzerain et fut un des conseillers qui, pendant la minorité du comte Amédée VIII, assistèrent sa mère la comtesse Bonne de Bourbon. Il mourut pendant l'été de l'année 1400, trois ans avant son père, laissant de son mariage avec Antoinette de Salins (Bourgogne) quatre enfants dont l'aîné fut précisément le comte Antoine.

Il fallait à ce dernier, lorsqu'il succéda à son grand-père en 1403, un protecteur et un gardien ; il fut confié à un dignitaire de la cathédrale de Lausanne, le chantre Jean de Prangins, curé de St-Martin (Veveyse) bien connu à Rue, où il avait fait dans sa jeunesse plusieurs séjours au château, et qui devait devenir, en 1433 évêque de Lausanne, en 1440 évêque d'Aoste, et mourir en 1446 archevêque de Nice. Jean de Prangins guida les premiers pas du jeune Antoine au début de sa carrière et se chargea vraisemblablement de son éducation ; il paraît du moins dans les documents, comme témoin ou acteur, dans plusieurs rencontres où sont débattus les intérêts de son noble pupille. Mais jusqu'à ce que ce dernier eût atteint sa majorité, il fallait au comté de Gruyère un gouverneur, un administrateur. Amédée VIII de Savoie, en qualité de suzerain, confia cette fonction au chevalier Jean de Blonay. Celui-ci, le 19 novembre 1404, conduisit son frère et délicat protégé de neuf ans au château d'Aubonne, et lui fit prêter hommage et fidélité à son suzerain le comte Amédée VIII représenté par le commissaire Jean Balay. Antoine, entouré de son gouverneur et de ses conseillers, se reconnut publiquement homme lige et vassal du comte de Savoie à raison

des fiefs qu'il tenait de ce prince, soit principalement du comté de Gruyère et de la seigneurie d'Aubonne.

Jean de Blonay fut bientôt remplacé dans son office par Louis de Joinville, sire de Divonne et bailli de Vaud, qui prit le nom de vice-gouverneur du comte Antoine. La régence du sire de Jenville ou Joinville, qui dura environ trois ans, (1405-1407) fut un malheur pour la Gruyère et pour son jeune souverain. Elle l'entraîna dans une guerre humiliante avec Berne, l'engagea dans de nouvelles dettes, et compromit même un moment sérieusement l'indépendance du comté. Il eût fallu là un homme d'Etat plein de sagesse et d'habileté. Jenville engagea les intérêts de son protégé d'une façon absolument téméraire. Il sera question de cette guerre avec Berne plus loin dans le détail des comptes. Jenville ne fut pas remplacé dans l'office dont il s'était si mal acquitté. Amédée VIII voulut exercer lui-même les fonctions de gouverneur du jeune seigneur, dont il était le supérieur féodal et le tuteur. D'ailleurs, vers 1409, Antoine atteignit l'âge de puberté, soit de quatorze ans, qui lui donnait la capacité d'action pour tous les actes de la loi civile : concessions de faveur, engagements envers des tiers, stipulations. Il pouvait les accomplir, mais non sans l'aveu de son suzerain, sous la garde et la protection duquel il continua de vivre jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, qui était l'âge de majorité, où il put régner par lui-même, jusqu'à sa mort survenue en 1433¹.

Le présent compte² va du 21 juillet 1409 inclusivement jusqu'au 16 juin 1411 exclusivement. Il comprend donc une période d'environ deux ans, soit exactement un an, quarante-sept semaines et un jour. Dans cette période est aussi incluse une partie du temps pendant lequel le prédécesseur de Richard Souteir à Gruyères, le donzel Aymon de Prez, avait été titulaire de la châtellenie. Amédée VIII, administrateur, avait en effet, par lettre datée de Morges, le 1^{er} juin 1408, désigné Aymon de Prez pour le poste de châtelain de Gruyères, sans toutefois le mettre immédiatement en possession de ces fonctions. Une seconde lettre portant le sceau du comte et la signature de Jean

¹ Hisely, *Introduction et Histoire*, Mém. et Doc. S. R. IX, 363; X, 423.

² Il forme un cahier in-folio de 38 pages en jolie écriture courante. Il est rédigé en latin, mais en latin peu classique, embrouillé, et « orné » de nombreuses fautes de style.

Boubat son secrétaire, datée de Thilly sous Baleyson, 8 juillet 1409, mettait réellement le donzel de Prez en exercice de sa charge, de sorte qu'Aymon n'administra la châtellenie de Gruyères que peu de temps. Le châtelain Richard Souteir s'était chargé de dresser les comptes aussi pour la durée des fonctions de son prédécesseur¹. Il les rend à Lausanne dans la maison du chanoine Jean de Prangins, chantre de la cathédrale. Amédée VIII avait délégué pour les recevoir un clerc de sa Chambre des comptes, Pierre Curti, par lettre datée de Chambéry le 20 avril 1411². Souteir avait du prêter serment de fournir un exposé exact et fidèle de toutes les recettes et dépenses, s'engageant à payer 25 livres fortes pour autant de fois qu'il serait pris en défaut, de maintenir en parfait état le château de Gruyères et tous les édifices appartenant à son souverain, et de ne pas faire de dépenses inutiles. Voici maintenant le détail des comptes : *(A suivre)*.

¹ Combaz a donné une traduction erronée de ce passage dans son registre in-folio d'analyses d'actes (Titres de 1200, p. 137). Il dit « qu'Aymon de Prez n'eut à régir que la moitié de la châtellenie de Gruyère.... qu'un substitué fut nommé en la personne de Ballaysonne.... que bientôt Souteir réunit toute la châtellenie! » Combaz n'a pas compris le texte latin; il est vrai que celui-ci est passablement « étriqué ». — Quant au donzel Aymon de Prez, il appartenait à la famille seigneuriale des de Prez, qui habitait une maison forte près du château de Rue. Il était cousin issu de germain du célèbre chevalier Richard de Prez, fondateur de l'église de Rue, bien connu pour avoir pris part, en 1345, à la croisade organisée par le dauphin du Viennois Humbert II et qui mourut de la fièvre pendant l'été 1346, dans l'île de Négrepont ou d'Eubée (Grèce). C'est le grand-père aussi d'Antoine de Prez, évêque d'Aoste (1444-1464) et l'arrière grand-père de François de Prez, neveu du précédent et son successeur à Aoste de 1464-1511. Il était lui-même fils de Mermet de Prez, donzel de Rue, et de Jordane son épouse. Ses deux sœurs Béatrice et Marguerite avaient épousé les deux frères Pierre et Rodolphe de Saint-Martin; une autre sœur, Anne, Thomasset Proux (*Probi*) de Vevey. Sa première femme s'appelait Jordanette et la seconde Nicolette. Il tenait différents fiefs de l'évêque de Lausanne. En 1376, il avait été l'un des cinq exécuteurs testamentaires d'une fille du comte Pierre IV de Gruyère, Marguerite, veuve de Pierre, seigneur de Châtillon (val d'Aoste). C'était un des hommes de confiance de l'évêque de Lausanne, des comtes de Gruyère et même des comtes de Savoie. Il apparaît comme arbitre ou témoin dans différents actes importants. Il fut bailli de Lausanne de 1400 à 1405.

² Cette lettre est copiée à la fin du cahier manuscrit. Elle n'offre rien d'intéressant. Elle laisse supposer que les autres châtelains du comté de Gruyère accoururent à Lausanne en même temps que Souteir pour rendre compte aussi de leur gestion.